Armagnac Adour	**Communauté de communes Armagnac Adour** Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE **Conseil communautaire du 19 décembre 2017**

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Secrétaire de séance :
Mr Alain BAUDE (Loussous-Débat)

Date d'affichage : 13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le 19 décembre à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	44
Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	32

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Lagarde, Payros, Duclos, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauque, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Fitan, Terrain, Boue, Lajus, Flogny, Bastrot, Michel, Clot, Ducasse, Daste, Bocq, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Coomans, Biau, Casabonne-Pujolle, Renaudin, Cauzette, Messieurs Baratault, Navarre, Lartigolle, Castets, Broqua, Dufau, Darrieux, Granier, Boueilh, Périssé.

Pouvoirs : de Mr Navarre à Mr Lagarde, de Monsieur Périssé à Mr Daste, de Madame Coomans à Monsieur Terrain.

Ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2017

- Voirie, Bâtiments :

- Programme de travaux bâtiments 2018 : Approbation du plan de financement
- Travaux sur ouvrage d'art : Bouzon-Gellenave
- Règlement voirie

- Personnel :

- Modification du tableau des emplois : création d'un emploi d'agent technique voirie- bâtiments.

- Ecole, Enfance, Jeunesse :

- Renouvellement convention Accueil Jeunes avec l'association Pierre et Terre
- Dissolution du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Dému Margouët-Meymes Séailles : dissolution de l'actif et reclassement du personnel

- Tarifs facturation cantine Conseil départemental

- Finances :

- Admissions en non-valeur
- Décision Modificative

- Social :

- Fonctionnement des MSAP : recrutement d'un service civique

- Loisirs, culture, Tourisme :

- Convention de mise à disposition de locaux entre la CCAA et l'école de musique d'Aignan

- GEMAPI :

- Point sur les réunions relatives à l'Institution Adour et au PAPI

- Informations diverses :

- Vœux de la CCAA, Audition de Noël, Agenda 2018.

- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain Baude est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2017

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Voirie, bâtiments

- Programme de travaux 2018 dans les bâtiments : plan de financement.

En février 2017, le conseil communautaire adoptait les orientations et priorités d'investissement dans les bâtiments de la communauté de communes.

Ainsi des études concernant l'école de musique de Riscle et l'école d'Aignan ont été menées.

Les travaux ont été réalisés à l'école maternelle de Riscle.

Ceux de l'école maternelle de Saint-Mont seront réalisés courant 2018.

Il reste donc, cette année, à entreprendre les travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie des écoles élémentaire d'Aignan et de musique de Riscle en conformité avec les études.

Ces dernières ont permis de définir un coût d'objectif d'un montant TTC de :
-Ecole élémentaire d'Aignan : 249 000 euros
-Ecole de musique : 223 000 euros.

Aussi, afin de réaliser ces opérations, les plans de financement ci-dessous sont proposés par M. le Président, sachant que les aides financières sont calculées uniquement sur le montant des travaux H.T. :

ECOLE ELEMENTAIRE D'AIGNAN			
Collectivités	*Montant des trav. Eligibles H.T.*	*Taux*	*Montant sub.*
Etat (DETR)	*217 490.00*	*30%*	*65 247.00*
Conseil Département (Contrat de développement)	*217 490.00*	*20%*	*43 498.00*
Conseil Régional	*217 490.00*	*30 %*	*65 247.00*
Autofinancement C.C.A.A.	*217 490.00*	*20%*	*43 498.00*

ECOLE DE MUSIQUE DE RISCLE			
Collectivités	*Montant des trav. Eligibles H.T.*	*Taux*	*Montant sub.*
Etat (DETR)	*153 589.00*	*30%*	*46 076.00*
Conseil Département (Contrat de développement)	*153 589.00*	*20%*	*30 717.00*
Conseil Régional	*153 589 .00*	*30 %*	*46 076.00*
Autofinancement C.C.A.A.	*153 589.00*	*20%*	*30 718.00*

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement proposé, de l'autoriser à solliciter les différents partenaires financiers et à signer tout document relatif à ces opérations d'investissement.

-Protection du pont de la voie communale n°5 sur la commune de Bouzon- Gellenave.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code de l'Environnement, une déclaration pour une intervention dans le cours d'eau du Midour est soumise à sa délibération afin de pouvoir la présenter au Service Eau et Risque de la DDT 32.

Les berges du Midour en amont direct du pont de la route communale n°5, sont en mauvaises état, en témoigne les palplanches initialement prévues pour protéger ces dernières qui se sont effondrées.
L'érosion des berges va provoquer à terme une déstabilisation du pont ainsi que de la route communale.

La protection du pont étant effondré, les travaux suivants sont à exécuter :

1° Enlèvement des palplanches effondrées
2° Terrassement des berges
3° Mise en place des enrochements

Il est présenté à l'assemblée le repérage cadastral et la fiche technique des travaux à réaliser.

Les membres du conseil communautaire décident d'accepter la réalisation de ces travaux pour un montant de 21 592, 08 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget investissement de la Communauté de Communes alloué à la commune de Bouzon-Gellenave.

-Règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales reconnues d'intérêt communautaire.

Six réunions de la commission voirie consacrées à l'étude du règlement voirie ont eu lieu permettant ainsi de définir les règles applicables en matière de voirie intercommunale.

Monsieur le Président propose de valider les propositions de la commission voirie qui contribuent à l'élaboration du dit règlement.

Les membres de la commission voirie du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'adopter les dispositions apportées au règlement voirie et autorisent M ; le Président à signer tout document s'y référant.

Personnel.

- Modification du tableau des emplois : création emploi d'agent technique

Le président informe l'assemblée de la nécessité de recruter un agent sur un emploi d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 7 heures.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2018 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 16 octobre 2017,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriau
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire	1	2,00 H	Travaux de secrétariat	Rédacteurs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territori
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territori
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjoints technique Territoriaux

Agent technique	1	7,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animatio Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animatio Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animatio Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animatio Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire	Adjoints d'animatio Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animatio Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjoints d'animatio Territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Directeur du centre multi accueil	1	11,25 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	30,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques e sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques e sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	19,00H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire, accompagnement des enfants.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent de restauration	1	35,00 H	Préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	8,00 H	Coordonnateur, gestion de l'école de musique, et enseignement artistique : cuivre et solfège	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	10,00 H	Enseignement artistique, flûte et solfège.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

Ecole,Enfance,jeunesse

- Renouvellement de la convention pour « Accueil Jeunes » avec l'Association Pierre et Terre.

Le président informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention entre l'Association Pierre et Terre et la CCAA au 1er janvier 2018.

La gestion de cette action est confiée à cette association depuis le 1er mai 2017. Le taux d'occupation de cet été est de 33.56% soit environ 5 jeunes à chaque période d'ouverture.

Il y a eu des jeunes de 14 à 17 ans avec une majorité de 14-15 ans. Les activités étaient très souvent mixtes (garçons/filles).

Les objectifs du projet éducatif sont axés sur la notion de découverte, avec par exemple un séjour montagne et un séjour surf ainsi que des sorties et des activités sur le territoire.

Cet été, ce sont essentiellement les jeunes qui sont peu ou ne sont pas partis en vacances qui sont venus à l'espace jeunes, la rentrée scolaire a lancé une nouvelle dynamique avec les internes du LPA notamment ; les activités étant différentes (théâtre, sortie ciné-débat...).

L'espace jeune est aussi un lieu d'écoute et de dialogue avec Les jeunes.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de signer la convention en précisant les modalités de cet accueil, pour l'année 2018, dans les locaux appartenant à la Communauté de Communes.

-Dissolution du Syndicat Scolaire Demu-Margoüet-Meymes-Seailles.

Monsieur le Président expose la procédure et les dispositifs mis en place par le conseil syndical afin de permettre la dissolution du Syndicat scolaire.

L'article I. 5212 du C G C T fixe les cas dans lesquels un syndicat est dissous de plein droit ou peut être dissous.

Par délibérations concordantes, la Communauté de commune Armagnac Adour ainsi que des communes de Dému et Séailles ont demandé au conseil syndical d'étudier et de proposer aux collectivités adhérentes les conditions d'une dissolution au 31 décembre 2017 afin de préparer la restitution de compétence aux collectivités et de prendre en compte les demandes concernant les points suivants :

1) Devenir et répartition du personnel
2) Répartition des biens inscrits à l'inventaire du syndicat
3) répartition de l'actif, passif et excédents de fonctionnement à la clôture des comptes.

Suite à l'instruction des dossiers du personnel et le pointage des documents d'inventaires des biens meubles du syndicat, les informations et les propositions suivantes sont apportées :

-Devenir et répartition du personnel

Deux postes sont supprimés dans les conditions suivantes :
Madame NUX Jacqueline – Cantinière sur le site de Margouët-Meymes / Le Parré – statut de fonctionnaire - 16 heures hebdomadaire – a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 septembre 2017.
Madame FAVARIN Bernadette – femme de ménage à temps partiel (5 heures hebdomadaires) sur le site de Margouët / Le Parré.- Statut de contractuelle - Du fait de la fermeture de ce site, il y a suppression de poste, la procédure de licenciement est close depuis le 15 novembre 2017.
A son sujet, les précisions suivantes sont apportées :
Le S I I S « Dému / Margouët-Meymes / Séailles » n'ayant pas cotisé à l'assurance chômage, le conseil syndical par délibération en date du 31 août 2017 a adhéré par l'intermédiaire du CDG 32 au Centre de Gestion 17 qui dispose d'un service compétent pour déterminer si Madame FAVARIN est en droit de percevoir des indemnités de chômage et d'en fixer le montant éventuel.
La commune de Dému, principale contributaire au budget du syndicat, se propose de porter l'aspect comptable de cette opération et d'en appeler les montants auprès des deux autres collectivités selon la clef de répartition précisée au chapitre 3.

Trois postes sont repris dans les conditions suivantes
Madame BUTTNER Christelle – contractuelle – ménage et service restauration sur le site de Dému – tableau d'emploi revu le 13 novembre 2017 en raison d'une diminution d'horaire due à la suppression de l'ALAE du mercredi – reprise dans les mêmes conditions par la commune de Dému
Madame GARCIA Valérie – fonctionnaire – A T S E M sur le site de Dému – sera reprise dans le tableau des effectifs de Dému dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Monsieur DUMONT Daniel – fonctionnaire – secrétaire du syndicat – 5 heures hebdomadaires. La commune de Dému, pour la raison invoquée au sujet de Mme FAVARIN, reprendra les 5 heures hebdomadaires de Mr DUMONT en surnombre. Jusqu'à son départ en retraite.
Il est précisé que si Mr DUMONT ne faisait pas valoir ses droits à la retraite dans le délai de douze mois après la dissolution du Syndicat, il serait alors pris en charge par le CDG 32.

Dans les deux cas, la commune de Dému comme le CDG 32 feront appel des sommes affectées selon la clef de répartition adoptée.
Pièces jointes en annexe du chapitre personnel du syndicat

1) Tableau des effectifs que la mairie de Dému se propose d'adopter au 1er janvier 2018.
2) Avis favorable transmis par le C D G 32 suite à la saisine de la CAP et de la CT

- Répartition des biens inscrits à l'inventaire

Constat a été fait que l'état de l'actif n'a fait l'objet d'aucune mise à jour des éléments progressivement mis au rebus depuis 1994 date de la création du syndicat. De même il n'a jamais été pratiqué d'amortissement des biens répertoriés. En conséquence, l'état de l'actif ne donne pas une image conforme à la réalité du nombre et de la valeur des biens inscrits à l'inventaire.

Il a été constaté l'impossibilité de reconstruire a posteriori la mise à disposition initiale (numéro d'inventaire 1 & 2) dont il n'a pas été retrouvé trace dans les archives.

De même, la dénomination de certaines lignes de l'inventaire ne donne aucune indication sur la nature réelle du bien.

Une grande partie du mobilier et des équipements de bureautique est obsolète et ne répond plus aux exigences normatives actuelles, y compris le matériel de restauration scolaire qui en quasi-totalité n'est plus conforme aux normes sanitaires actuelles, à l'exception des articles 44 – 46 – 47 -& 48 achetés récemment pour le transport en liaison chaude entre la cuisine centrale du collège vert d'Aignan et la cantine de Dému

En conséquence, il est proposé d'adopter le tableau d'inventaire joint à la présente délibération sur lequel est précisé l'affectation de chaque ligne au moment de la dissolution du syndicat (Dému / Margouët-Meymes / rebut)

La commune de Dému, maintenant une activité scolaire, il est proposé de lui attribuer prioritairement le matériel scolaire, les équipements fixes ou équipements de cantine présents sur la commune de Margouët-Meymes restent affecté à cette commune.
A charge pour chaque collectivité d'inscrire à son inventaire les éléments d'actifs attribués.

- Clé de répartition de l'actif, du passif et excédents de fonctionnement

Après la clôture du compte de gestion établie par M. EGLIN, comptable du Trésor de Plaisance du Gers, la répartition des excédents ou des déficits se fera selon le calcul fait pour la dernière année scolaire d'activité afin de pouvoir respecter la clé de répartition définie statutairement à savoir 1/3 pour le nombre d'élèves et 2/3 pour le nombre d'habitants.

Elle servira également pour l'appel par la commune de Dému ou le C D G 32 des charges de personnel conservé en surnombre (M. DUMONT-secrétaire du syndicat) ainsi que des éventuelles indemnités de chômage dues à Mme FAVARIN

Elle s'établit de la façon suivante :

Commune de Dému	63 %
Commune de Séailles	11 %
Communauté de Communes Armagnac Adour (Au titre de la commune de Margouët-Meymes)	26 %

Sur proposition du comptable public et afin qu'il soit en mesure d'avoir établi le compte de gestion au 31 décembre 2017, il est décidé de placer en non-valeur toute créance impayée à la date du 12 décembre 2017.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'approuver la démarche et autorisent M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

-Tarification 2018 des repas des cantines des collèges proposés par le conseil départemental.

En 2017, le prix du repas pour les élèves du 1er degré de la CCAA était de 3.00 euros.

Suite à l'arrêté du Conseil Départemental en date du 27 octobre dernier, le prix du repas pris sur place par les élèves des écoles de Riscle et d'Aignan et celui livré dans les autres écoles à l'exception des écoles de Viella, Saint-Mont et Riscle maternelle (livré par l'EHPAD) a augmenté de 6 centimes d'euros.

Ainsi, pour l'année civile 2018, le tarif pour les déjeuners est fixé comme suit pour le déjeuner :

- des élèves du 1er degré = 3.06 euros.
- les agents travaillant au collège : 3.47 euros (indice majoré inférieur ou égal à 379) -4.70 euros (indice majoré entre 380 et 479) -6.32 euros (indice majoré supérieur ou égal à 480).

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de :

- valider les tarifs adoptés par le conseil départemental ci-dessus
- autoriser Mr le Président à signer les avenants
- régler au département les frais de repas suivant ces tarifs.

Finances

-Effacement de dette.

Monsieur le Président informe l'assemblée que certaines redevances et droits ne peuvent être recouvrés pour des raisons d'insolvabilité, de recouvrements infructueux, de débiteurs insaisissables, d'absence de compte bancaire ou effacement de dettes.

Il propose de valider l'effacement de dette pour les familles et montants suivants
Monsieur Poelmans : 710.10 €
Madame Valdes marie Linda : 49.60 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, autorisent l'effacement de la dette pour ces deux familles.

-Virements de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée que les crédits nécessaires à certains articles du budget principal 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de compte à compte.

Il propose les virements suivants

Investissement :

	Dépenses		**Recettes**
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (21) : Bâtiments scolaires	-1 528,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	2 241,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	11 768,00		
21731 (21) : Bâtiments publics	-15 550,00		
21735 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	-5 000,00		
21738 (21) : Autres constructions	6 942,00		
21751 (21) : Réseaux de voirie	9 610,00		
21758 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	1 186,00		
2182 (21) : Matériel de transport	14 805,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	5 013,00		
2184 (21) : Mobilier	-40,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-29 207,00		
2317 (23) : Immo. corp. reçues au titre d'une mise à dispo.	-240,00		
Total	0.00		

Fonctionnement

	Dépenses		**Recettes**
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6478 (012) : Autres charges sociales diverses	-10,00		
739221 (014) : FNGIR	10,00		
Total	**0,00**		

Après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité les virements proposés.

Social

-Fonctionnement des MSAP : recrutement d'un service civique.

Afin d'aider et de mieux accompagner dans des démarches administratives, les personnes suivies par le CIAS, à savoir personnes âgées, en difficulté sociale, M. le Président propose de recruter deux services civiques : un pour Riscle et un pour Aignan.

Les membres du conseil communautaire approuvent la signature de ces deux contrats, lesquels seront établis au nom du CIAS qui sera l'employeur.

Loisirs, culture, tourisme.

-Convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique de Riscle entre la CCAA et l'école de musique d'Aignan

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de l'école de musique d'Aignan de bénéficier du prêt des locaux de l'école de musique de Riscle, afin qu'un de ses élèves puisse suivre le cours de clarinette à Riscle.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de mettre à disposition ces locaux à titre gracieux et autorise M. le Président à signer une convention entre l'association de l'école de musique d'Aignan et la CCAA afin de définir les conditions de mise à disposition.

-Information sur la Route Européenne de d'Artagnan.

Un tracé est prévu de Lupiac à Artagnan en traversant le territoire de la CCAA. Il passe par Castelnavet, Aignan et Pouydraguin. Lorsque les chemins sont ruraux, c'est aux communes de délibérer pour accepter leur classement dans « Route Européenne de d'Artagnan ».

La CCAA doit délibérer pour la partie du chemin de randonnée de Pouydraguin actuellement labellisé PR.

Lorsque le tracé sera labellisé, la CCAA devra l'entretenir.

-L'office du tourisme du Pays Val d'Adour.

Les représentants de la CCAA au sein du conseil d'administration du Pays sont : M-C Flogny- P. Baratault-M. Petit-B.Pasian.

Au bureau de l'office de tourisme :

-Président : P. Tachon

-3 Vice-présidents : F.Re-E.Fitan-M. De Resseguier.

-Secrétaire : C.Coste-L. Robinson

-Trésorier : A.Bertrand

-Membres : J.L. Guilhaumon-M.Petit.

GEMAPI

-Point sur les réunions relatives à l'Institution Adour et au PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations.)

Compte rendu réunion PAPI Adour Amont du 4 décembre 2017 à Juillan (65)

Cette réunion interdépartementale avait pour objet principal de présenter le diagnostic réalisé sur le périmètre du projet de P.A.P.I et de travailler ensemble une stratégie et un programme d'actions.

La présentation du diagnostic a été menée par Benoît Jareno (Institution Adour) :

- Présentation d'un territoire étendu sur 4 départements, c'est un bassin qui a une cohérence hydrographique.
- Favoriser le développement de la culture du risque
- Améliorer la prévision et l'alerte aux inondations
- Mieux intégrer le risque d'inondation dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
- Favoriser le ralentissement dynamique des écoulements

La deuxième présentation faite par Jeremy Savatier (ISL ingénierie) a fait état du système d'endiguement existant, des projets d'aménagements hydrauliques mais aussi des études à prévoir ainsi que de leur coût avant même de parler du montant des ouvrages à construire ou à consolider.... Cette phase a suscité bien des réactions parmi les élus inquiets de voir arriver ces nouvelles responsabilités dans le cadre de la compétence GEMAPI mais aussi de nouvelles charges de travaux pour des collectivités qui ont parfois du mal à équilibrer leur trésorerie. Il fut rappelé par un élu de Riscle la faible taille des EPCI de l'Ouest du Gers dont le sien à peine supérieur à 5000 habitants.

Une autre partie des échanges avec la salle a porté sur les aspects juridiques et sur la responsabilité des élus en cas de crue (obligation légale de protection des zones de plus de 30 habitants) ainsi que sur le devenir des parcelles agricoles en bordure de cours d'eau tels que l'Adour qui sort régulièrement de son lit (à Riscle, Tarsac, Sarragachies, St Mont,...). Un projet de digue nouvelle près du bourg est à l'étude pour Barcelone du Gers...

Le cas de la CCAA côté Adour a été évoqué tant sur le montant des études que sur le montant des travaux à réaliser.

Une prochaine réunion du Plan d'Actions de Prévention des Inondations pour ce bassin de l'Adour Amont est prévue au printemps 2018.

-Informations diverses :

-Audition de Noël : vendredi 22 décembre 2017 à 19H00 à la halle de Riscle.
-Conseil communautaire : lundi 15 janvier 2018 à 18H00
-Vœux de la CCAA : lundi 15 janvier 2018 à 19H00 à Termes d'Armagnac.
-Les agendas 2018 seront livrés à la CCAA la première semaine de janvier.

Il est rappelé aux communes qu'elles doivent communiquer les noms de délégués pour le SIEBAG et les syndicats de rivière.

-Questions diverses :

M. Kahn intervient pour spécifier, qu'à compter de janvier 2018, la perception se situera à Plaisance.

La séance est levée à 23 H 00.